

Sommaire

BREVE DE LA SEMAINE

Agriculture

Concurrence

Environnement

Finances

Justice

Marché intérieur

Pêche

Santé

Société de l'info

Télécommunications

Transports

Abus de position dominante / Pratiques illégales / Intel / Amende (13 mai)

La Commission européenne a condamné, le 13 mai dernier, le fabricant américain de microprocesseurs Intel à verser une amende record de 1,06 milliards d'euros. Cette amende a été infligée pour abus de position dominante et pratiques anticoncurrentielles illégales d'octobre 2002 à décembre 2007 sur le marché mondial des puces informatiques. L'entreprise a ainsi faussé la concurrence, au détriment de l'innovation et des consommateurs. La Commission a aussi ordonné à Intel de mettre fin à ses pratiques illégales, dans la mesure où elles ont toujours cours. Cette amende représente 4,15% du chiffre d'affaires d'Intel en 2008. En cas d'appel de cette décision, ce que la firme a confirmé vouloir faire, le montant de l'amende devra être versé sur un compte bloqué. (RD)

[Pour plus d'informations](#)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES A BRUXELLES

Vendredi 12 juin 2009 : Le Droit européen de l'environnement



Programme provisoire en ligne

Objet d'une réglementation complexe, le droit européen de l'environnement recouvre de vastes champs d'actions et s'intègre, de manière transversale, à l'ensemble des politiques communautaires.

En constante évolution, le droit européen de l'environnement implique des enjeux économiques et sociaux considérables. La maîtrise de la « contrainte environnementale » constitue plus que jamais un impératif pour les entreprises et leurs conseils.

Lors de ces « Entretiens communautaires », des spécialistes exposeront, de manière concrète et pratique, les dernières actualités et perspectives en la matière. Cette journée sera également l'occasion pour les praticiens du droit d'appréhender de nouveaux domaines d'intervention.

Appels d'offres

Nos manifestations

Autres manifestations

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*

AGRICULTURE

Dénominations agricoles / Enregistrement de deux produits (7 mai)

La Commission européenne a ajouté, le 7 mai dernier, deux nouveaux produits à la liste des appellations d'origine protégées (AOP) et indications géographiques protégées (IGP). Il s'agit du « Lapin Poron liha » (viande de renne de Laponie, AOP, Finlande) et « Znojemské pivo » (bière, IGP, République tchèque). Les dénominations s'ajoutent à la liste des 800 produits déjà protégés en application de la législation sur la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des spécialités traditionnelles. (LC)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Aides au secteur bancaire / Autorisation (12 mai)

La Commission européenne a autorisé, le 12 mai dernier, des aides supplémentaires accordées par les Etats [belge](#) et [luxembourgeois](#) pour permettre la cession de Fortis Banque (Belgique) à BNP Paribas (France). (LC)

Aides d'Etat / Caisse d'Epargne et Banque Populaire / Autorisation (8 mai)

La Commission européenne a autorisé, le 8 mai dernier, un renforcement supplémentaire des fonds propres de l'entité qui sera issue du rapprochement des groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire, à hauteur de 2,45 milliards d'euros. Cette mesure d'aide des autorités françaises se rajoute à l'aide en faveur des groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire déjà approuvée, dans le cadre du dispositif français de renforcement des fonds propres des établissements de crédit, par décisions de la Commission des 8 décembre 2008, 28 janvier 2009 et 24 mars 2009. (RD)

Aides d'Etat / Refinancement des établissements de crédit / Prolongation / Autorisation (12 mai)

La Commission européenne a autorisé, le 12 mai dernier, la prolongation du régime français de refinancement des établissements de crédit. Elle estime que les mesures prolongées sont en conformité avec sa [communication](#) sur les aides d'Etat destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle car elles sont d'une durée et d'une portée limitées. Ce régime avait été initialement autorisé le 31 octobre 2008. (LC)

Entente / Marchés des tubes industriels en cuivre / Arrêt du TPICE (6 mai)

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a jugé, le 6 mai dernier, que les amendes infligées par la Commission à trois entreprises ayant participé à une entente sont justifiées (*Wieland-Werke / Commission, aff. T-116/04, Outokumpu et Luvata / Commission, aff. T-122/04, KME Germany e.a. / Commission, aff. T-127/04*). La Commission avait condamné les entreprises Wieland-Werke, Outokumpu et Luvata et KME Germany a une amende globale de 78,73 millions d'euros pour avoir participé à une entente, entre mai 1998 et mars 2001, ayant consisté en la fixation des prix, en l'augmentation de prix et en la répartition des marchés des tubes industriels en cuivre. Les entreprises avaient introduit un recours contre la [décision](#) de la Commission. (LC)

[Haut de page](#)

ENVIRONNEMENT

Détergents / Composants organiques non tensioactifs / Biodégradation / Rapport (4 mai)

La Commission européenne a adopté, le 4 mai dernier, un [rapport](#) établi en application du [règlement 648/2004/CE](#) relatif aux détergents, concernant la biodégradation des principaux composants organiques non tensioactifs des détergents. Elle y conclut qu'elle ne souhaite pas proposer de législation concernant la biodégradabilité des composants organiques non tensioactifs. Elle estime en effet que l'utilisation de la biodégradabilité comme critère d'acceptation des composants de détergents est désormais superflue, compte tenu notamment des procédures existantes en matière d'évaluation du risque de toxicité environnementale de ces substances (principalement contenues dans le [règlement 1907/2006/CE](#), dit REACH). (CV)

[Haut de page](#)

Taux d'intérêts / Décisions de politique monétaire / BCE (7 mai)

La Banque centrale européenne (BCE) a décidé, le 7 mai dernier, d'abaisser de 25 points de base le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème. Ce taux nouveau de 1% sera applicable à partir de l'opération devant être réglée le 13 mai 2009. La BCE a également décidé d'abaisser de 50 points, à 1,75%, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal, avec effet au 13 mai 2009. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt reste, cependant, inchangé, à 0,25%. (EK)

Tests de résistance / Système bancaire européen / Confidentialité des résultats (12 mai)

Le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS) a annoncé, le 12 mai dernier, dans un [communiqué de presse](#), que la série de tests de résistance destinée à évaluer la solidité du système bancaire européen n'aura pas pour objet d'identifier individuellement les banques qui pourraient nécessiter d'éventuelles mesures de recapitalisation. Les résultats de ces prochains tests menés par le CEBS seront prêts en septembre 2009. Ils seront confidentiels. (EK)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Demandes d'asile dans l'UE / Statistiques d'Eurostat / Année 2008 (8 mai)

L'Office statistique des Communautés européennes, Eurostat, a publié, le 8 mai dernier, des [statistiques](#) relatives au nombre de demandes d'asile enregistrées en 2008 dans l'Union européenne. En 2008, les 27 Etats membres de l'Union européenne ont enregistré en tout près de 240 000 demandes d'asile, soit 20 000 demandes par mois. La France, avec 41 800 demandeurs en 2008, est le pays de l'UE ayant enregistré le plus grand nombre de demandes, suivie par le Royaume-Uni (30 500 demandeurs). Cependant, ce sont Malte et Chypre qui enregistrent les plus grands nombres de demandes d'asile par habitant. Outre le nombre de demandes enregistrées dans chaque pays de l'UE, les statistiques publiées renseignent sur la nationalité des principaux groupes de demandeurs d'asile ainsi que sur le nombre de décisions prises en vue de traiter une demande d'asile au premier stade de la procédure. (EK)

[Haut de page](#)

MARCHE INTERIEUR

Emballages de boissons / Libre circulation des marchandises / Communication / Publication (9 mai)

La communication « [Emballages de boissons, systèmes de consigne et libre circulation des marchandises](#) » a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne, le 9 mai dernier. La Commission européenne y expose les répercussions que peuvent avoir les mesures réglementaires prises dans le domaine des emballages de boissons sur le marché intérieur. Elle rappelle que ces emballages doivent être considérés comme des outils de conditionnement, mais également comme de futurs déchets. La Commission insiste aussi sur les obligations de notification et d'analyse préventive qui pèsent sur les Etats membres dans ce domaine, tout en soulignant qu'un des principaux objectifs en la matière est d'aboutir à l'interopérabilité des systèmes nationaux. (CV)

Véhicules / Certificat de conformité / Règlement / Adoption (7 mai)

La Commission européenne a adopté, le 7 mai dernier, un règlement introduisant un certificat de conformité des véhicules. Grâce à ce certificat, les démarches et les formalités pour faire immatriculer un véhicule neuf acheté dans un autre pays de l'Union européenne sont simplifiées, puisque l'immatriculation peut se faire sur simple présentation de ce certificat. La possession de ce document devient obligatoire pour l'immatriculation de tout nouveau véhicule dans n'importe quel Etat membre. Délivré par le constructeur à l'acheteur, le certificat atteste qu'un véhicule est conforme aux dispositions techniques en vigueur au sein de l'UE et qu'il peut donc être mis en circulation librement dans n'importe quel Etat membre. Ce nouveau règlement est d'application immédiate. (RD)

[Haut de page](#)

PECHE

Consultation publique / Possibilités de pêche / Communication / Adoption (12 mai)

La Commission européenne a adopté, le 12 mai dernier, une [communication](#) présentant les grands principes qu'elle entend adopter pour établir ses propositions de possibilités de pêche (Totaux Admissibles de Captures ou TAC) et quotas pour 2010. Elle lance à ce sujet une consultation publique qui s'adresse

aux Etats membres, aux professionnels et aux parties intéressées. La date limite pour répondre est fixée au 31 juillet 2009. Selon la Commission, les quotas doivent être fixés de manière à garantir l'exploitation durable des ressources sur le plan économique, environnemental et social. (LC)

[Haut de page](#)

SANTE

Convention de Stockholm / POPs / Nouvelles substances chimiques ajoutées (10 mai)

Réunies à Genève, les 160 parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) ont ajouté, le 10 mai dernier, neuf substances chimiques dangereuses à la liste des douze substances déjà interdites au titre de cette Convention. Cet instrument, adopté en 2001, est entré en vigueur le 17 mai 2004. L'Union européenne avait adopté, dès avril 2004, un règlement qui intégrait l'essentiel des dispositions de la Convention, allant même plus loin à certains égards. Ce règlement, qui interdit la production intentionnelle, la commercialisation et l'utilisation, au sein de l'UE, des substances visées par la Convention, devra être modifié pour couvrir les nouvelles substances mises sous contrôle international. (RD)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

SOCIETE DE L'INFORMATION

Protection des consommateurs / Puces RFID / Recommandation / Adoption (12 mai)

La Commission européenne a adopté, le 12 mai dernier, une [recommandation](#) sur les puces RFID, dispositifs microélectroniques pouvant être intégrés dans un grand nombre d'objets de la vie courante. Si l'évolution de cette technologie présente un potentiel économique prometteur, elle pose aussi des questions concernant les informations contenues dans les puces et leur usage. Le texte énumère une série de principes à l'intention des concepteurs ou exploitants de technologies utilisant ces puces, afin qu'ils respectent le droit fondamental de toute personne au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère confidentiel. La recommandation indique notamment que les consommateurs doivent pouvoir exercer un contrôle sur les produits qu'ils achètent. Les associations de détaillants devraient quant à elles mieux faire connaître aux consommateurs les produits équipés de puces, au moyen d'un signe européen commun indiquant la présence d'une puce dans un produit. Les Etats membres disposent d'un délai de deux ans pour informer la Commission des mesures qu'ils entendent prendre pour atteindre les objectifs fixés dans la recommandation. (RD)

[Haut de page](#)

TELECOMMUNICATIONS

Tarifs de terminaison / Recommandation aux autorités nationales de concurrence / Adoption (7 mai)

La Commission européenne a adopté, le 7 mai dernier, une [recommandation](#) sur les tarifs de terminaison de téléphonie mobile et fixe. Il s'agit des tarifs de gros facturés par un opérateur pour relayer un appel en provenance d'un autre opérateur et qui sont inclus dans les factures de tous les consommateurs. Il existe actuellement une grande disparité au niveau de la fixation de ces tarifs. La recommandation est donc destinée aux autorités nationales de concurrence qui doivent en tenir compte pour fixer les tarifs sur la base des coûts réels occasionnés à un opérateur efficace pour établir la connexion. (LC)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

TRANSPORTS

Redevances de sûreté aérienne / Proposition de directive (11 mai)

La Commission européenne a présenté, le 11 mai dernier, une [proposition de directive](#) sur les redevances de sûreté aérienne. Ces redevances consistent en des prélèvements destinés à couvrir tout ou partie du coût des mesures de sûreté visant à protéger l'aviation civile contre des actes d'intervention illicite. L'objectif de cette proposition est d'appliquer les principes de non-discrimination et de transparence en ce qui concerne la fixation et le paiement de ces redevances payées par les compagnies aériennes. Cette proposition de directive s'appliquera à tous les aéroports européens. Elle fait suite à un rapport récent sur le financement de la sûreté aérienne. (LC)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

France / Bastia / Services de conseils et de représentation juridiques (8 mai)

L'Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) a publié, le 8 mai dernier, un avis de marché ayant pour objet l'assistance, le conseil et la représentation de l'ORDAC devant les juridictions administratives et judiciaires (*réf. 2009/S 88-127133, JOUE S 88, du 8 mai 2009*). Ce marché est divisé en quatre lots : Droit social / Droit public, droit européen et communautaire / Droit privé (droit civil, droit pénal, droit rural, droit commercial...) / Assistance juridique comprenant des missions de conseil et de représentation devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation. **La date limite de réception des offres est fixée au 29 mai 2009 (16h00).** (RD)

Corrigendum :

Commission européenne / Droit étranger / Perspectives européennes / Etude (2 mai)

Une erreur a été commise lors de la parution de l'appel d'offre ayant pour référence **2009/S 84-120260, JOUE S 84, du 2 mai 2009**, publié dans l'Europe en Bref n° 524. L'avis de marché n'est pas relatif au « droit des étrangers » mais à l'application du « droit étranger » par les autorités judiciaires et extrajudiciaires des Etats membres et à ses perspectives au niveau européen. L'appel d'offre précise qu'une attention particulière sera accordée à l'application du [règlement 864/2007/CE](#), dit « Rome II », sur la loi applicable aux obligations non contractuelles.

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS

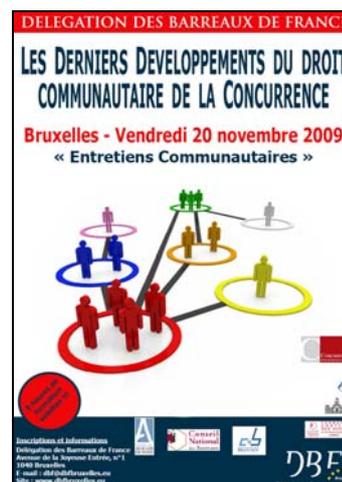
Entretiens communautaires
 Vendredi 2 octobre 2009

Droit européen de la consommation



Entretiens communautaires
 Vendredi 20 novembre 2009

Droit communautaire de la concurrence



AUTRES MANIFESTATIONS

Commission du Droit de la Discrimination le lundi 18 mai 2009 à 18 h à la Maison du Barreau, salle du Pont neuf.

Cette commission est animée par Maître Shabname MONNOT, avocate médiatrice au Barreau de Paris.

Elle a pour mission de permettre aux avocats d'avoir une grille d'analyse des concepts et des procédures afférents aux différents critères de discrimination afin de leur permettre d'expliquer à leur tour, de faire comprendre et d'agir en vue de nouvelles perspectives et d'opportunités d'actions.

Il s'agira de commentaires croisés à partir de la jurisprudence de la CJCE & de la CEDH ainsi que de la jurisprudence française (rapport de la cour de cassation 2008) sur l'articulation entre :

- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et
- la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Cette commission est également ouverte aux avocats des autres barreaux qui s'intéressent à ce nouveau droit qui est au cœur des enjeux démocratiques actuels. La participation des confrères des autres barreaux favorisera un échange interactif et pluridisciplinaire en vue d'actions novatrices.

Si cette commission intéresse un des membres des autres Barreaux, il convient de s'inscrire en adressant un mail à : commissions.ouvertes@avocatparis.org



- **La commission fiscale de l'ACE organise son prochain colloque : Droit communautaire, droit constitutionnel et CEDH**
Comment intégrer dans votre pratique professionnelle les concepts et modes de pensée de ces normes supérieures

Mardi 12 mai de 8h à 13h
Conseil National des Barreaux - 22, rue de Londres - Paris 9^{ème}

[Programme en ligne](#)
[Bulletin d'inscription](#)

- **10^{ème} Conférence Internationale Biennale de l'IFCAI**
Tunis les 28 et 29 mai 2009
Questions d'Actualité de l'Arbitrage International

[Programme en ligne](#)
[Bulletin d'inscription](#)

- **17ème Congrès les 5 et 6 novembre 2009 à Toulouse.**
« Innover pour développer »

Président du Congrès : Jean-Pascal Couturier, Président ACE Toulouse

Si vous souhaitez un stand, veuillez contacter Stéphanie Colin au 01 47 66 30 07 ou
s.colin@avocatline.com
Pré-programme et plan ci-dessous

www.avocats-conseils.org

[Programme en ligne](#)
[Plan](#)



Le CECOJI et Juriscope , organisent un colloque sur le thème
« Traduction du droit et droit de la traduction ».
En octobre 2009 à Poitiers

[Programme provisoire en ligne](#)

Pour toute information :
<http://www.juriscope.org>

Concours international sur l'environnement

Le concours international d'éloquence est organisé par le Barreau de Nice et l'association Cour et Concours Méditerranéen et International (CCMI). Sa première édition aura lieu, à **Nice le 22 octobre 2009**.



[Programme + inscription en ligne](#)

Il est soutenu par la *Ville de Nice* (Mission Nice-Union Méditerranée) et l'*Assemblée Parlementaire de la Méditerranée* regroupant les pays du bassin méditerranéen.

Le concours d'éloquence a pour thème la défense de l'environnement international, notamment méditerranéen.

Il fera suite à **un colloque sur le droit de l'environnement**.

Le Barreau de Nice a décidé de créer ces deux manifestations, conscience prise de la place primordiale du droit de l'environnement et des périls que celui-ci est chargé de prévenir ; étant rappelé que le droit communautaire, à l'origine de nombre de nos textes législatifs, est lui-même imprégné par la défense environnementale. Le droit communautaire de l'environnement inspire 80 % du droit appliqué dans l'Union européenne dans les domaines les plus variés, la sécurité des sites industriels, la protection de la nature, le traitement des déchets toxiques ou l'urbanisme galopant.

FISCALITE EUROPEENNE : Diplôme international de droit fiscal européen

L'Université de Bourgogne accueillera en septembre prochain la **quatrième promotion du diplôme international de droit fiscal européen**.

Ce **diplôme universitaire de 3^{ème} cycle en formation continue** s'adresse aux **professionnels de la fiscalité** (conseils : avocats, experts-comptables, notaires, gestionnaires de patrimoine,... ou cadres d'entreprises : responsables juridiques ou fiscaux, directeurs financiers, ...) qui souhaitent acquérir une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

Cette formation qui bénéficie du concours de **plus de 20 intervenants choisis parmi les meilleurs spécialistes** de la fiscalité européenne (universitaires français et étrangers, responsables des questions fiscales à la Commission européenne, avocats internationaux de différents pays européens), **n'a actuellement pas d'équivalent**.

(Date limite de candidature : 3 juillet 2009)

Pour obtenir la plaquette et un dossier de candidature :

▪ **S'adresser à :**

Pascale BLATTER - Centre de recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne

Tél 03 80 39 53 54 –

pascale.blatter@u-bourgogne.fr

▪ **Par téléchargement :**

<http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> - cliquer sur l'onglet Professionnels

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

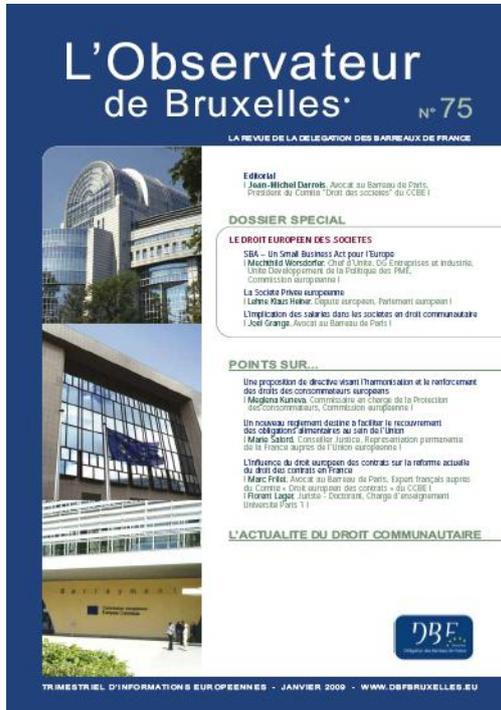
« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@anwaltverein.de) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Géraldine **CAVAILLÉ** et Charlotte **VARIN**, Avocates au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Romain **DARRIERE**, Elève-avocat, et Lucie **CREYSSELS**, Stagiaire.

Conception :

Valérie HAUPERT



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (80 euros HTVA) :

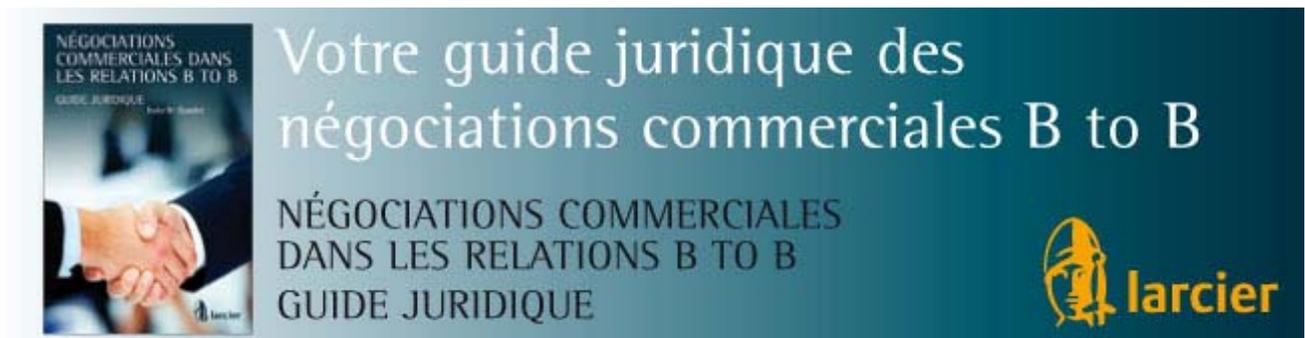
<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°75 est paru :

Dossier spécial : « Le droit européen des sociétés »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 525 – 14/05/2009
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu